



VILLE DE
Millau

www.millau.fr

Conseil Municipal du 16 février 2022

Service Affaires Juridiques

RAPPORTEURS	NUMERO	TITRES DES DELIBERATIONS
Points d'information		⇒ Actualité du Centre Communal d'Action Sociale
Madame la Maire	1.	⇒ Enumération des décisions de Madame la Maire
Monsieur PEREZ-LAFONT	2.	⇒ MOTION : soutien aux salariés de l'usine SAM
Madame MORA	3.	⇒ Information du Conseil municipal sur les acquisitions déléguées ou faites par la Ville par exercice du droit de préemption
Madame MORA	4.	⇒ Convention de servitude de passage de réseaux FREE – (Parcelles Section ZN n° 7 et 13, et Section YM n° 25 et 26)
Madame MORA	5.	⇒ Convention de servitude de passage de canalisations – (Parcelles ZR n° 7 – 8 – 27 ; lieu-dit LES FRAYSES)
Monsieur MAS	6.	⇒ Convention de partenariat Ville de Millau / Aqua Grimpe Millau Grands Causses 2022
Monsieur MAS	7.	⇒ Convention de partenariat Ville de Millau / SOM Foot 2022
Monsieur MAS	8.	⇒ Convention de partenariat Ville de Millau / SOM Rugby 2022
Madame BACHELET	9.	⇒ Bâtiment associatif de St-Germain : avenant à la convention de maîtrise d'ouvrage déléguée – Modification du plan de financement de l'opération

Madame BACHELET	10.	⇒ Fourrière des véhicules terrestres à moteur : concession de service pour le retrait et la destruction de véhicules
Monsieur DURAND	11.	⇒ Création d'emploi permanent au sein du service technique
Monsieur DURAND	12.	⇒ Modification au tableau des effectifs
Monsieur DURAND	13.	⇒ Débat sur la protection sociale complémentaire
Madame ESON	14.	⇒ Convention Ville/Agence Erasmus +
Madame ESON	15.	⇒ Participation financière au dispositif «Lire et Faire Lire»
Madame ESON	16.	⇒ Attribution d'une subvention assortie de conditions d'octroi à l'association « OEuvre du Vestiaire des Écoles Publiques »
Madame JOUVE	17.	⇒ Accompagner la rénovation énergétique des bâtiments culturels publics – Participation l'appel à projet PEUPLIER- PNR Grands Causses
Monsieur DOULS	18.	⇒ Convention de délégation pour un service de trottinettes électriques partagées et fixation de la redevance